

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques « UIB »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 16 avril 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de l'Union Internationale de Banques, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces Etats Financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 18 mars 2022, font ressortir des capitaux propres positifs de 742 506 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 81 369 KTND. À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus ample-ment décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

a- La note aux états financiers 2.2.2 « Provisions collectives » qui mentionne qu'en application de la circulaire BCT n°2012-20 telle que modifiée et complétée par les textes subsé- quents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engage- ments courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°1-24. La méthodologie de calcul desdites provi- sions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2022-02 du 04 mars 2022. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 16 042 KTND au titre de l'exercice 2021. Ainsi, la dotation pour l'année 2021 s'établit à 21 559 KTND et l'encours de provisions collec- tives constituées par la banque s'élève à 83 056 KTND au 31 décembre 2021.

b- La note aux états financiers 27 « Frais de personnel » qui précise que la dotation de l'Indemnité de Départ à la Retraite, au titre de l'exercice 2021, a été estimée selon la méthode actuarielle en retenant les paramètres de calcul modifiés issus de l'accord de place signé le 26 juillet 2021, ayant porté l'assiette de calcul de ladite indemnité de 6 mois à 12 mois de salaires, et prévoyant des augmentations des rémunérations conventionnelles au titre des exercices 2020 et 2021 aux taux respectifs de 5,3% et 6,7%. Ce changement d'esti- mation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution d'une dotation au titre de l'exercice 2021 de 17 715 KTND. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Admi- nistration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 18 mars 2022.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résul- ter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent in- fluer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes inter- nationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Ex- perts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. Un rapport traitant des fai- bleses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobi- lières de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 01 Avril 2022

Les commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

ÉTAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2021	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	488 689
PR2	Commissions (en produits)	20	147 378
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	26 446
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	23 899
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	686 412	662 823
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	23	(236 937)
CH2	Commissions encourues	24	(6 648)
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(243 585)	(260 630)
	PRODUIT NET BANCAIRE	442 827	402 193
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(45 977)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	321
PR7	Autres produits d'exploitation		338
CH6	Frais de personnel	27	(176 198)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(49 809)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 516)
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	158 986	129 457
PR8-CH9	Soldé en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(363)
CH11	Impôt sur les bénéfices	29	(67 303)
	RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	91 320	78 963
PR9-CH10	Soldé en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	30	(9 951)
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	81 369	61 620
	Résultat par action (en DT)	31	2,354

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2021	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2020
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		670 110	641 904
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(259 873)	(291 055)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires		(3 080)	2 893
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers		(8 500)	3 000
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(172 670)	(388 490)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		280 112	175 644
Titres de placements, titres de transaction		7 322	22 018
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(204 502)	(157 445)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		17 715	(30 025)
Impôts sur les bénéfices		(40 513)	(73 170)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		286 121	(94 726)
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		22 162	21 379
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement		(77 969)	(72 177)
Acquisition / Cession immobilisations		(21 562)	(25 288)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(77 369)	(76 086)
FLUX DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(46 136)	(51 540)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(18)	377
Dividendes versés		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(70 346)	(51 163)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		138 406	(221 975)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		121 205	343 180
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	32	259 610	121 205

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
ACTIF			
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	242 692
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	92 841
AC3	Créances sur la clientèle	3	5 949 975
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	28 870
AC5	Portefeuille d'investissement	5	340 707
AC6	Valeurs immobilisées	6	65 328
AC7	Autres actifs	7	57 353
	TOTAL ACTIFS	6 777 766	6 459 243
PASSIF			
PA1	Banque Centrale et CCP	8	6
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	67 623
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	5 412 190
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11	329 416
PA5	Autres passifs	12	226 025
	TOTAL PASSIFS	6 035 260	5 774 049
CAPITAUX PROPRES			
CP1	Capital		172 800
CP2	Réserves	13	481 783
CP5	Résultats reportés		6 554
CP6	Résultat de l'exercice		81 369
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	742 506
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	6 777 766	6 459 243

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
PASSIFS ÉVENTUELS			
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	15	629 385
HB2	Crédits documentaires	16	391 535
	TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS	1 020 920	1 027 501
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB4	Engagements de financements donnés	17	217 138
HB5	Engagements sur titres		7 350
	TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	224 488	160 539
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB7	Garanties reçues	18	2 000 200
	TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	2 000 200	1 840 812

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

1 - Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comp- tables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

2 - Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 - Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture. Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT n° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire n° 2011-04. Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la cir- culaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits. Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2021, et au sens de la circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date. Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été affectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédem- ment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats. Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts. Le même traitement comptable a été adopté après la migration au nouveau système d'information Amplitude et ce, à partir de juillet 2019.

2.2 - Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tu- nisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire n°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A - Actifs courants
- B1 - Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 - Actifs incertains
- B3 - Actifs préoccupants
- B4 - Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 - Actifs incertains 20%
- B3 - Actifs préoccupants 50%
- B4 - Actifs compromis 100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités mini- males suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

2.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables. En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 dé- cembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Dé- cembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04. En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites «provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24. La méthodo- logie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2022-02 du 04 Mars 2022. Ce changement a eu pour effet la constitution de provisions collec- tives additionnelles de l'ordre 16,042 KTND au titre de l'exercice 2021. Ainsi, la dotation pour l'année 2021 s'établit à 21.559 KTND et le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 83.056 KTND au 31 décembre 2021.

2.3 - Traitement des impayés

Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés. Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4 - Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, porte- feuille titres...). Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 454 665 KTND au 31/12/2021 contre 421 286 KTND au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	250 914	243 910
Provision/Décote de Garantie	72 467	76 612
Provisions à caractère générale dite collective	83 056	61 497
Provision pour passifs et charges	33 488	23 605
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	6 142	6 238
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	5 605	6 117
Provision pour dépréciation de titres	2 467	2 691
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	370	460
Provision pour risques de contrepartie hors bilan additionnelle	156	156
Total	454 665	421 286

SUITE NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

2.6 - Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres. Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.7 - Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Créances sur la clientèle		
Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2021 un solde de 5 949 975 KTND contre 5 832 983 KTND au 31/12/2020, soit une variation de 116 992 KTND et se détaillent ainsi :		
	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires débiteurs	379 349	364 522
Autres concours à la clientèle	6 040 806	5 913 832
Crédits sur ressources spéciales	60 778	54 160
Sous total	6 480 933	6 332 514
Agios et intérêts réservés	(124 522)	(117 512)
Provisions sur créances douteuses	(250 913)	(243 910)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(72 467)	(76 612)
Provisions à caractère générale dite collective	(83 056)	(61 497)
Total Créances sur la clientèle	5 949 975	5 832 983

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	0	379 349	379 349
Autres concours à la clientèle	250	6 040 556	6 040 806
Crédits sur ressources spéciales	-	60 778	60 778
Sous total	250	6 480 683	6 480 933
Agios et intérêts réservés	-	(124 522)	(124 522)
Provisions sur créances douteuses	-	(250 913)	(250 913)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	(72 467)	(72 467)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(83 056)	(83 056)
Total Créances sur la clientèle	250	5 949 725	5 949 975

Dépôts de la clientèle		
Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 5 412 190 KTND au 31/12/2021 contre 5 132 862 KTND au 31/12/2020. Le solde de ce poste se détaille comme suit :		
	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts à vue	1 580 275	1 579 300
Comptes d'épargne	1 958 763	1 786 049
Comptes à terme et bons de caisse	1 664 374	1 608 913
Certificats de dépôts	102 422	58 690
Autres dépôts et avoirs	106 356	99 910
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	5 412 190	5 132 862

Intérêts et revenus assimilés		
Les intérêts et revenus assimilés totalisent 488 689 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :		
	31/12/2021	31/12/2020
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	8 963	11 275
Opérations avec la clientèle	462 018	468 963
Autres intérêts et revenus assimilés	17 708	18 437
Total Intérêts et revenus assimilés	488 689	498 675

Commissions perçues		
Les commissions totalisent 147 378 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :		
	31/12/2021	31/12/2020
Commissions sur comptes	29 034	25 755
Commissions sur opérations de caisse	1 844	1 556
Commissions sur crédits	47 238	33 560
Commissions sur monétique banque à distance	36 695	33 598
Autres commissions	9 409	8 587
Commissions sur moyens de paiement	11 127	9 656
Autres produits sur services financiers	12 031	9 521
Total Commissions (en produits)	147 378	122 233

Intérêts encourus et charges assimilées		
Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 236 937 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :		
	31/12/2021	31/12/2020
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 430	6 178
Emprunts et ressources spéciales	22 325	26 560
Opérations avec la clientèle	211 817	221 368
Autres intérêts et charges	365	603
Total Intérêts courus et charges assimilées	236 937	254 709

Commissions encourues		
Les commissions encourues totalisent 6 648 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :		
	31/12/2021	31/12/2020
Commissions monétiques	4 371	4 542
Redevances et prestations	255	250
Autres commissions	990	215
Rémunération du fonds géré SICAR	383	300
Frais de confection carnet de chèques	103	111
Frais télégrammes télex	160	149
Règlement télécom SMS Banking	386	354
Total Commissions encourues	6 648	5 921

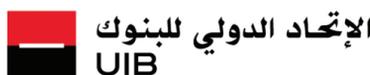
Frais de personnel		
Les frais de personnel totalisent 176 198 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :		
	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du personnel	121 331	108 209
Charges sociales	30 164	26 848
Autres charges de personnel	6 988	5 046
Dotations au provision sur indemnité fin de carrière [¶]	17 715	3 264
Total Frais de personnel	176 198	143 367

[¶] L'IFC est estimée au 31 décembre 2021 sur la base des nouveaux paramètres de calcul issus de l'accord de place signé le 26 juillet 2021.

Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		
Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 45 977 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :		
	31/12/2021	31/12/2020
Coût net du risque clientèle	47 314	64 411
Coût net du risque divers	(1 337)	5 563
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	45 977	69 974

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :		
	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux provisions collectives	21 559	32 860
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	40 245	39 098
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(13 187)	(8 845)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(1 330)	(1 093)
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	373	2 292
Reprise sur provision sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(885)	(26)
Pertes non couvertes de contrepartie	541	125
Pertes couvertes sur provisions utilisées	6 932	1 216
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(6 445)	(1 216)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisée/ Décote	(487)	-
Reprises sur agios réservés sur créances passées par perte	(1 576)	(2 326)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances passées par pertes	1 576	2 326
Pertes couvertes sur créances cédées	15 937	-
Reprises sur provisions sur créances cédées	(13 611)	-
Reprises sur provisions sur décote de garanties sur créances cédées	(2 327)	-
Reprises sur agios réservés sur créances cédées	(5 783)	-
Pertes couverte sur agios réservés sur créances cédées	5 783	-
Gain de cession	(1)	-
Total Coût net du risque clientèle	47 314	64 411

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :		
	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux provisions pour risques et charges	291	7 742
Reprises sur provisions pour risques et charges	(8 123)	(139)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(334)	(240)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	244	343
Perte sur éléments hors exploitation	7 201	236
Gain sur éléments hors exploitation	(752)	(2 680)
Perte sur autres éléments d'exploitation	136	301
Total Coût net du risque divers	(1 337)	5 563



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

GROUPÉ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques «UIB»,

Rapport sur les états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 16 avril 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2021, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés, arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 Mars 2022, font ressortir des capitaux propres positifs de 780 025 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe, s'élevant à 82 782 KTND.

À notre avis, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

a- La note aux états financiers 5.2.2 « Provisions collectives » qui mentionne qu'en application de la circulaire BCT n°2012-20 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la société mère « UIB » a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24.

La méthodologie de calcul des dites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2022-02 du 04 mars 2022. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 16 042 KTND au titre de l'exercice 2021. Ainsi, la dotation pour l'année 2021 s'établit à 21 559 KTND et l'encours de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 83 056 KTND au 31 décembre 2021.

b- La note aux états financiers 28 « Frais de personnel » qui précise que la dotation de l'Indemnité de Départ à la Retraite, au titre de l'exercice 2021, a été estimée par la société mère « UIB » selon la méthode actuarielle en retenant les paramètres de calcul modifiés issus de l'accord de place signé le 26 juillet 2021, ayant porté l'assiette de calcul de ladite indemnité de 6 mois à 12 mois de salaires, et prévoyant des augmentations des rémunérations conventionnelles au titre des exercices 2020 et 2021 aux taux respectifs de 5,3% et 6,7%.

Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution d'une dotation au titre de l'exercice 2021 de 17 715 KTND.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points

Tunis, le 01 Avril 2022

Les commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	242 692	167 386
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	92 841	37 982
AC3 Créances sur la clientèle	(3)	5 949 532	5 831 532
AC4 Portefeuille-titres commercial	(4)	28 870	36 192
AC5 Portefeuille d'investissement	(5)	345 573	244 266
AC6 Valeurs immobilisées	(7)	65 785	66 426
AC7 Autres actifs	(8)	58 638	58 991
Actif d'impôt différé	(9)	37 652	35 226
Titres mis en équivalence	(6)	5 807	7 164
Total Actifs		6 827 390	6 485 165
PASSIF			
PA1 Banque Centrale et CCP	(10)	5	11
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(11)	67 623	87 415
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(12)	5 420 565	5 119 096
PA4 Emprunts et ressources spéciales	(13)	329 416	377 450
PA5 Autres passifs	(14)	226 947	177 187
Impôt différé Passif		25	26
Total Passifs		6 044 581	5 761 185
Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		2 668	2 642
Intérêts des minoritaires dans le résultat		116	27
Intérêts Minoritaires		2 784	2 669
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		172 800	172 800
CP2 Réserves		484 217	342 796
CP5 Résultats reportés		40 226	140 544
Résultats reportés hors modifications comptables		40 226	140 544
CP6 Résultat de l'exercice		82 782	65 171
Total capitaux propres	(15)	780 025	721 311
Total capitaux propres et passifs		6 827 390	6 485 165

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)			
	NOTES	31 Décembre 2021	31 Décembre 2019
PASSIFS ÉVENTUELS			
HB1 Cautions, avais et autres garanties données	(16)	629 385	712 863
HB2 Crédits documentaires	(17)	391 535	314 638
Total des passifs éventuels		1 020 920	1 027 501
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB4 Engagements de financements donnés	(18)	217 138	160 539
HB5 Engagements sur titres		7 350	-
Total des engagements donnés		224 488	160 539
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB7 Garanties reçues	(19)	2 000 200	1 840 812
Total des engagements reçus		2 000 200	1 840 812

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)			
	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2021	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2020

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1 Intérêts et revenus assimilés	(20)	489 193	499 042
PR2 Commissions (en produits)	(21)	148 480	122 985
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(22)	26 493	24 659
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	(23)	23 274	16 343
Total des produits d'exploitation bancaire		687 440	663 029
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1 Intérêts courus et charges assimilées	(24)	(236 692)	(254 397)
CH2 Commissions encourues	(25)	(6 333)	(5 616)
Total charges d'exploitation bancaire		(243 025)	(260 013)
Produit net bancaire		444 415	403 016
PR5-CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(26)	(43 872)	(67 863)
PR6-CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(27)	99	(515)
PR7 Autres produits d'exploitation		217	19
CH6 Frais de personnel	(28)	(177 938)	(144 898)
CH7 Charges générales d'exploitation	(29)	(50 309)	(47 046)
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 581)	(12 450)
Résultat d'exploitation		160 031	130 263
PR8-CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(323)	152
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(1 354)	(186)
CH11 Impôt sur les bénéfices	(30)	(65 505)	(47 688)
Résultat des activités ordinaires		92 849	82 541
PR9-CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(9 951)	(17 343)
Part de résultat revenant aux minoritaires		116	27
Résultat net du groupe		82 782	65 171
Résultat net après modifications comptables		82 782	65 171
Résultat par action (en DT)	(31)	2,395	1,886

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)			
	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2021	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2020

FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		671 765	643 008
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(245 173)	(276 609)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès des établissements bancaires		(3 080)	2 893
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers		(8 500)	3 000
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(171 578)	(385 344)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		302 427	172 307
Titres de placement		7 322	22 018
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(206 831)	(159 662)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		14 628	(15 586)
Impôt sur les bénéfices		(41 210)	(73 713)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		319 772	(67 690)
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		7 725	6 676
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(99 892)	(69 560)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(21 684)	(31 582)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(113 851)	(94 465)
FLUX DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(43 305)	(60 187)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(18)	377
Dividendes et autres distributions		(24 194)	(7)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(67 517)	(59 818)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		138 403	(221 973)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		121 208	343 181
Liquidités et équivalents de liquidités fins de l'exercice	(32)	259 611	121 208

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

1 - Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale NCT 1 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n°2012-09 et n°2013-21.

2 - Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2021.

3 - Base de mesure

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4 - Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- La société mère : UIB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif.

Méthode de consolidation

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Société	Secteur	% de contrôle	Nature	méthode de consolidation	% d'intérêt	Pays de résidence
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration globale	100,00%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration globale	99,97%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration globale	99,92%	Tunisie
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Filiale	Intégration globale	34,00%	Tunisie
UIB Assurances	Assurance	49,00%	Entreprise Associée	Mise en équivalence	49,00%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque a un contrôle exclusif de cette filiale et dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR. Le directeur général de la SICAR est du personnel de l'UIB. Par ailleurs, la banque dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration qui est présidé par un personnel de l'UIB. L'UIB Assurances est consolidé selon la méthode de mise en équivalence car la banque a une influence notable sur cette entreprise associée. Le capital de l'UIB Assurances est détenu par la société "SOGECAP" à concurrence de 51%.

5 - Principes comptables de présentation et d'évaluation

5.1 - Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture. Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT n° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04. Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits. Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2021, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date. Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats. Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

5.2 - Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 – Actifs incertains 20%
- B3 – Actifs préoccupants 50%
- B4 – Actifs compromis 100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

5.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables. En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04. En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24. La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2022-02 du 04 Mars 2022. Ce changement a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de l'ordre 16.042 KTND au titre de l'exercice 2021. Ainsi, la dotation pour l'année 2022 s'établit à 21.559 KTND et le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 83.056 KTND au 31 décembre 2021.

5.3 Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...). Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 587 219 KTND au 31/12/2021 contre 539 764 KTND au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	380 259	359 667
Provision/Décote de Garantie	72 467	76 612
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	5 781	6 117
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	156	156
Provisions à caractère générale dite collective	83 056	61 497
Provision pour dépréciation de titres	5 289	5 274
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	6 142	6 238
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	370	460
Provision pour passifs et charges	33 719	23 745
Total	587 219	539 764

5.5 - Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres. Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

5.6 - Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Créances sur la clientèle
Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2021 un solde de 5 949 531 KTND contre 5 831 532 KTND au 31/12/2020, soit une variation de 118 000 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires débiteurs	379 349	363 507
Autres concours à la clientèle	6 311 489	6 170 932
Crédits sur ressources spéciales	60 778	54 181
Sous total	6 751 616	6 588 600
Agios et intérêts réservés	(266 303)	(259 292)
Provisions sur créances douteuses	(380 259)	(359 667)
Provisions sur créances douteuses décotées des garanties	(72 467)	(76 612)
Provisions à caractère générale dite collective	(83 056)	(61 497)
Total Créances sur la clientèle	5 949 532	5 831 532

Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 5 420 565 KTND au 31/12/2021 contre 5 119 096 KTND au 31/12/2020. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts à vue	1 576 141	1 556 185
Comptes d'épargne	1 958 763	1 786 049
Comptes à terme et bons de caisse	1 662 261	1 602 827
Fonds gérés pour compte	13 358	13 508
Certificats de dépôts	102 422	58 690
Autres dépôts et avoirs	107 620	101 857
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	5 420 565	5 119 096

Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 489 193 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	8 963	11 275
Opérations avec la clientèle	461 996	468 941
Autres intérêts et revenus assimilés	18 234	18 826
Total Intérêts et revenus assimilés	489 193	499 042

Commissions perçues

Les commissions totalisent 148 480 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
Commissions sur comptes	29 034	25 755
Commissions sur opérations de caisse	1 844	1 556
Commissions sur crédits	47 238	33 960
Commissions sur monétique banque à distance	36 696	33 599
Autres commissions	10 510	9 338
Commissions sur moyens de paiement	11 127	9 656
Autres produits sur services financiers	12 031	9 521
Total Commissions (en produits)	148 480	122 985

Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 236 692 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
Opérations avec la clientèle	211 572	221 056
Emprunts et ressources spéciales	22 325	26 560
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 430	6 178
Autres intérêts et charges	365	603
Total Intérêts courus et charges assimilées	236 692	254 397

Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 6 333 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
Commissions monétiques	4 371	4 542
Redevances et prestations	255	250
Autres commissions	990	215
Rémunération du fonds géré SICAR	68	(5)
Frais de confection carnet de chèques	103	111
Frais télégrammes télex	160	149
Règlement télécom SMS Banking	386	354
Total Commissions encourues	6 333	5 616

Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 177 938 KTND au 31/1